



*Mairie de
Boissy La Rivière*

PROCÈS VERBAL **Séance du mercredi 04 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit et le quatre avril à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents :

COCHET Patrice - GARRIGOU Olivier - GAUFILLET Bruno - HERBELLOT Christine
KOUMAH Laetitia - LEGRIS Stéphanie - LEROUX Dominique - MENDES MARTINS Maria
SENS OLIVE Georges

Absents excusés :

Véronique LOYER a donné pouvoir à Laetitia KOUMAH
Jean-Marc THUAU a donné pouvoir à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Christine HERBELLOT

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation du PV de séance du 21 février 2018

- 1/ Approbation compte administratif 2017 – Commune – Assainissement
 - 2/ Affectation des résultats
 - 3/ Vote des taux année 2018
 - 4/ Budget 2018 – Commune - Assainissement
 - 5/ Subventions associations
 - 6/ Contrôle installation de l'assainissement non collectif
 - 7/ Subvention S.I.E.G.E
 - 8/ Révision répartition des responsabilités des conseillers municipaux
- Informations diverses

Le Conseil Municipal valide et signe le procès-verbal du 21 février 2018

1/ Approbation du compte administratif et du compte de gestion Commune 2017

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2017 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2017 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2017 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 399 844.95 €

Recettes : 542 028.25 €

Résultat de l'exercice : + 142 183.30 €

Excédent reporté : + 343 639.26 €

EXCEDENT DE CLOTURE : + 485 822.56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 249 140.80 €

Recettes : 235 967.27 €

Résultat de l'exercice : - 13 173.53 €

Déficit reporté : - 98 048.88 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 111 222.41 €

RESULTAT D'EXECUTION = + 374 600.15 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2017.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2017.

Le conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2017

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

2/ Approbation du compte administratif et du compte de gestion Assainissement 2017

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2017 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2017 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2017 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 75 697.66 €

Recettes : 69 047.78 €

Résultat de l'exercice : - 6 649.88 €

Excédent reporté : 0.00 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 6 649.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 39 068.65 €

Recettes : 77 826.44 €

Résultat de l'exercice : + 38 757.79 €

Déficit reporté : - 25 752.28 €

EXCÉDENT DE CLOTURE : + 13 005.51 €

RESULTAT D'EXECUTION = + 6 355 63 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2017.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2017.

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

3/ Affectation des résultats - Commune

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat déficitaire d'investissement **111 222.41 €** au compte **001**
- Reporter le solde créditeur en report à nouveau soit **374 600.15 €** en fonctionnement au compte **002**.
- Affecter au compte 1068 la somme de **111 222.41 €**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

4/ Affectation des résultats - Assainissement

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat déficitaire de fonctionnement **6 649.88 €** au compte **002**

- Reporter la totalité du résultat excédentaire d'investissement 13 005.51 € **au compte 001**.
 Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés de fixer le taux des quatre taxes communales dont le produit se présente ainsi :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produits
Taxe Habitation	1 071 000	6.43	68 865
Foncier Bâti	692 200	12.20	84 448
Foncier non Bâti	68 100	37.90	25 810
CFE	-	-	-

TOTAL PRODUIT ATTENDU : 179 123.00 €

6/ Budget primitif 2018 - Commune

Sur proposition de Monsieur le Maire d'approuver le budget primitif 2018 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 816 000 €

Recettes : 816 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 676 600 €

Recettes : 676 600 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

APPROUVE le budget primitif 2018

7/ Budget primitif 2018 - Assainissement

Sur proposition de Monsieur le Maire d'approuver le budget primitif 2018 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 119 000 €

Recettes : 119 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 70 000 €

Recettes : 70 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

APPROUVE le budget primitif 2018

8/ Subventions associations - Année 2018

Le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'accorder les subventions suivantes prévues à l'article 6574 du budget primitif 2017

- Anciens Combattants.....	50 €
- Patrimoine et Traditions du Pays de Beauce	150 €
- Association Judo	500 €
- Association Tennis Club de la Juine	100 €
- Association de gymnastique A.G.B	100 €
- Comité des Fêtes	500 €
- Association ARBRE de Vie	500 €

9/ Instauration d'une obligation de contrôle des installations d'assainissement non collectif lors des ventes de propriété

Monsieur le Maire rappelle que la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 et les arrêtés interministériels du 06 mai 1996 font obligation au Maire de chaque commune de faire procéder au contrôle des assainissements afin d'en vérifier la conformité aux normes prévues par les arrêtés précités.

Il précise que ce contrôle est demandé actuellement lors d'une vente par l'intermédiaire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, dans le cadre d'un Droit de Prémption Urbain.

Or, étant donné que dans les zones N – UA – UB – UL, le DPU n'est pas obligatoire, il propose d'instaurer une obligation de contrôle de conformité des installations d'assainissement individuelles des biens immobiliers mis en vente dans les zones précitées.

En cas de non-conformité, la commune se réserve le droit de faire procéder à un nouveau contrôle, à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE de faire vérifier la conformité des installations d'assainissement autonome

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette décision

DECIDE d'adresser aux notaires une copie de la présente délibération afin d'assurer l'information aux usagers.

10/ Demande subvention SIEGE 2018

Le syndicat de l'Energie proposant d'aider les communes à la mise en place d'éclairage LED à l'intérieur des bâtiments publics, la commune a fait réaliser un devis concernant les éclairages de la mairie et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Le devis de l'entreprise STOLA est de 2 131.50 € HT

COUT TOTAL DE L'OPERATION : 2 131.50 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2018

INVESTISSEMENTS 2018	DÉPENSES HT		Aide SIEGE	%	Fonds propres	%
Installation éclairage LED dans la mairie	2 131.50 €		1 492.05 €	70	639.45 €	30
TOTAUX	2 131.50 €		1 492.05 €		639.45 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2018,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

11/ Révision répartition des responsabilités des conseillers municipaux

VU la délibération 19/2014 du 04 avril 2014

Considérant la démission de Monsieur Yves Cottet le 14 juin 2017

Il convient de modifier la répartition des responsabilités des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la répartition des responsabilités des conseillers municipaux comme suit :

SIARJA Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière la Juine et ses Affluents :

Titulaires : Georges SENS OLIVE – Maria Hélène MENDES MARTINS

Suppléants : Jean-Marc THUAU – Dominique LEROUX

Informations diverses

Prévision achat d'un tracteur

Prévision achat d'un broyeur à végétaux, voir la mutualisation avec les communes voisines ou CAESE

Concernant le RPVE : la clé de répartition va changer, ça ne sera plus au nombre d'enfants mais au nombre d'habitants, ce delta est plus intéressant car les demandes d'emprunt sont en fonction du nombre d'habitants par communes composant le RPVE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30